

0320040V
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE PROFESSIONNEL PARDAILHAN
CHEMIN DE BARON
32008 AUCH CEDEX
Tel : 0562614250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charte des voyages scolaires

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/05/2026

Réuni le : 28/05/2026

Sous la présidence de : Thierry Cornillault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la charte des voyages scolaires présentée en séance.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la charte des voyages scolaires présentée en séance.

Sorties / Voyages facultatifs organisés pour le compte des élèves, sous l'autorité du Chef d'établissement, dans le cadre d'une action éducative et pédagogique. La charte présentée en séance en édicte les principes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0